



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 5 FÉVRIER 2024 À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER

Sont présentes : Silvie Côté, Christiane Pelletier, Suzette de Rome et Véronique Béliveau.

Sont absent(e)s : Pascale Brouillette et Stéphane Fraser.

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More, maire.

Également présent(e)s : Marie-Hélène Harvey, directrice générale / greffière-trésorière, et Benoit Rheault, coordonnateur aménagement et urbanisme / assistant-greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-20

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-21

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Vincent More informe des sujets suivants :

- Un poste de membre du CCU reste à pourvoir ;
- Un projet de société protectrice des animaux (SPA) est actuellement en discussion afin de desservir le KRTB. Il s'agirait d'un OBNL.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Christiane Pelletier informe que la Ville de Rivière-du-Loup a récemment tenu une rencontre portant sur la problématique de l'érosion côtière. Des représentants des Municipalités de Notre-Dame-du-Portage et de Ste-Flavie étaient invités à y participer.

Suzette de Rome mentionne avoir participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) du parc côtier Kiskotuk. Elle invite les gens à visiter le parc et à bénéficier des activités et services offerts (ex. sentiers, chalets en location, observation des baleines).

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 750 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 750 000 \$ qui sera réalisé le 15 février 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-02-316	2 009 900 \$
2012-02-316	685 100 \$
2023-09-443	55 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 2012-02-316, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n^o 2012-02-316 concerne le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable au centre du village tandis que le règlement d'emprunt n^o 2023-09-443 est pour pourvoir aux frais de refinancement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents,

2024-02-22

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale, Marie-Hélène Harvey (ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron), à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage de la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup, 315 boulevard Armand-Thériault, Rivière-du-Loup (Qc), G5R 0C5;
8. Que les obligations soient signées par le maire, Vincent More (ou en son absence par la mairesse suppléante, Suzette de Rome), et la directrice générale, Marie-Hélène Harvey (ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron); la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 2012-02-316 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7. ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS N^{OS} 2012-02-316 ET 2023-09-443

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts n^{os} 2012-02-316 et 2023-09-443, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 février 2024, au montant de 2 750 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,69200	226 000 \$	5,00000 %	2025	4,79327 %
		237 000 \$	4,70000 %	2026	
		248 000 \$	4,50000 %	2027	
		260 000 \$	4,45000 %	2028	
		1 779 000 \$	4,40000 %	2029	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,57892	226 000 \$	5,05000 %	2025	4,86105 %
		237 000 \$	4,70000 %	2026	
		248 000 \$	4,45000 %	2027	
		260 000 \$	4,45000 %	2028	
		1 779 000 \$	4,45000 %	2029	
Financière Banque Nationale inc.	98,55100	226 000 \$	4,90000 %	2025	4,87922 %
		237 000 \$	4,75000 %	2026	
		248 000 \$	4,55000 %	2027	
		260 000 \$	4,50000 %	2028	
		1 779 000 \$	4,45000 %	2029	
BMO Nesbitt Burns inc.	98,56900	226 000 \$	5,00000 %	2025	4,90092 %
		237 000 \$	4,50000 %	2026	
		248 000 \$	4,50000 %	2027	
		260 000 \$	4,50000 %	2028	
		1 779 000 \$	4,50000 %	2029	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « Valeurs mobilières Desjardins inc. » est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau

Appuyée par Suzette de Rome

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents,

2024-02-23

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 750 000 \$ de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage soit adjugée à la firme « Valeurs mobilières Desjardins inc. »;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater « Services de dépôt et de compensation CDS inc. » (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale, Marie-Hélène Harvey (ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron), à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, Vincent More (ou en son absence la mairesse suppléante, Suzette de Rome), et la directrice générale, Marie-Hélène Harvey (ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron), soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité est dotée d'un règlement relatif à la gestion contractuelle; ce règlement porte le numéro 2019-05-394;



ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* stipule qu'au moins une fois l'an, la Municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-24

QUE le conseil municipal dépose le rapport annuel 2023 concernant l'application du règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité. Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

9. DÉCOMPTES PROGRESSIFS DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX ET DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE l'entreprise «KAMCO construction inc.» a présenté la demande de paiement n° 4 au montant de 330 129,32 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en janvier 2024 dans le cadre du projet de réaménagement des bureaux municipaux et de construction de la bibliothèque (réf. contrat octroyé, résolution #2023-09-177);

ATTENDU QUE cette demande de paiement tient compte d'ordres de changement représentant des dépenses supplémentaires de 27 175,42 \$ (taxes incluses) au contrat initial et attendu ces dépenses constituent des modifications accessoires ne changeant pas la nature du contrat initial;

ATTENDU QUE les professionnels au dossier (architecte et ingénieurs) ont procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à cette demande et qu'ils en recommandent le paiement ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-25

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage autorise le paiement à «KAMCO construction inc.» du décompte progressif n° 4 au montant de 330 129,32 \$ et entérine le paiement des décomptes progressifs précédents (n°s 1, 2 et 3) pour les travaux réalisés, le tout tel que résumé dans le tableau suivant :

décompte progressif n° 1	70 623,39 \$	octobre 2023
décompte progressif n° 2	298 470,50 \$	novembre 2023
décompte progressif n° 3	301 910,09 \$	décembre 2023
décompte progressif n° 4	330 129,32 \$	janvier 2024

QUE ces dépenses soient financées conformément au règlement d'emprunt n° 2023-08-442.

10. AVENANT – PROLONGATION DE CONTRAT CONCERNANT LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES – SOCIÉTÉ VIA

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Société VIA sont parties signataires d'un protocole d'entente concernant le tri des matières recyclables;

ATTENDU QUE les deux parties signataires s'entendent d'ajouter un avenant pour prolonger la durée du contrat d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2024; cette prolongation vise à maintenir les dispositions initiales de l'entente, y compris les clauses interprétatives et les engagements spécifiques de chaque partie;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du protocole initial demeurent inchangées pendant la période de prolongation; les deux parties réaffirment leur engagement envers les objectifs et responsabilités énoncés dans le document initial, notamment en ce qui concerne le centre de tri, la collecte des matières recyclables, la disposition des rejets, et les contrôles de qualité;

ATTENDU QUE les deux parties reconnaissent que cette prolongation de contrat est effectuée de manière mutuellement bénéfique et en toute bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,



2024-02-26

QUE le conseil municipal confirme à la Société VIA qu'il accepte d'ajouter ledit avenant prolongeant le contrat de tri des matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2024 et accepte le taux de traitement des matières recyclables à 135 \$ / tonne métrique (plus taxes) pour la nouvelle période contractuelle (année 2024);

QUE le conseil municipal mandate Marie-Hélène Harvey, directrice générale, pour signer ledit avenant pour et au nom de la Municipalité;

QU'il soit précisé que la Municipalité estime à environ 150 tonnes métriques le volume annuel à traiter, ce qui représente une dépense de l'ordre de 23 300 \$ (taxes incluses).

11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

Suzette de Rome, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de taxation 2024* (ce dernier porte le numéro 2023-12-446). À cette fin, la conseillère de Rome dépose le « projet de règlement de numéro 2024-02-449 modifiant le règlement de taxation 2024 ». L'objet du règlement n° 2024-02-449 sera principalement d'intégrer de nouvelles compensations (taxation municipale) en lien avec la consommation d'eau potable des immeubles desservis par l'aqueduc municipal dans le secteur central de la municipalité (partie de la route du Fleuve, de la rue de la Colline, de la côte de l'Église et de la route de la Montagne).

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR LE PERSONNEL ESTIVAL

ATTENDU QUE la Municipalité sera en appel de candidatures pour les postes à pourvoir l'été prochain à la piscine et au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier

Appuyée par Véronique Béliveau

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-27

QUE le conseil municipal mette sur pied un comité d'embauche pour le personnel estival formé de Silvie Côté, conseillère, Marie-Hélène Harvey, directrice générale, et Alexis Malo-Leroux, coordonnateur des loisirs, culture et vie communautaire. Pascale Brouillette est désignée comme substitut.

13. JOURNÉE SPORTIVE AU CHALET DES SPORTS POUR DES JEUNES DE LA RÉGION PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

ATTENDU QUE des Municipalités de la région organise une journée sportive pour leurs jeunes au Chalet des sports le 5 mars prochain, soit une journée « style camp de jour » pendant la semaine de relâche;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Véronique Béliveau

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-28

QUE le conseil municipal autorise le prêt de skis de fond et de raquettes, à titre gratuit, à ces jeunes et à leurs accompagnateurs pendant cette journée.

14. ACTIVITÉS À VENIR

Silvie Côté informe des activités à venir :

- Défi plein air au Chalet des sports (24 février) : activités gratuites offertes pour jeunes et adultes (ex. disco-patin, partie de hockey, pétanque, souper spaghetti des conseillers).
- Dîner communautaire au Chalet des sports (mi-mars), avec conférencier. Détails à confirmer sur la page Facebook de la Municipalité.



VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

**15. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL :
COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 10 363 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-29

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DONS ET PARTICIPATIONS

**16. CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ET D'INTERVENTION DE CRISE DU
BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du *Centre de prévention du suicide et d'Intervention de crise du Bas-Saint-Laurent* (CPSICBSL);

ATTENDU QUE cet organisme communautaire a pour mission principale la prévention du suicide et l'intervention de crise;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-30

QUE le conseil municipal fasse un don de 100 \$ au CPSICBSL.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

17. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – JANVIER 2024

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

**18. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR
DÉLÉGATIONS - JANVIER 2024**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois dernier et attendu qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2024-02-31

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 532 276,54 \$.



PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont discutés :

- Les conditions entourant les obligations émises pour un emprunt municipal;
- Prolongement du réseau d'aqueduc (dans le secteur Est de la municipalité) et programme d'aide gouvernemental à ce sujet.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 20 h.

Vincent More
Maire

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Vincent More, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire